

DECLARATION DE FRANCHISEMENT
DE SEUIL DE PARTICIPATION
FS/EM/02/2008

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières porte à la connaissance du public que CFG Développement SCA représenté par son président du Conseil de Surveillance, Monsieur Aryn Alami, a déclaré le 2 janvier 2008, avoir cédé sur le marché de blocs, le 26 décembre 2007, 419.723 actions Risma, au cours unitaire de 420,00 DH, franchissant à la baisse le seuil de participation de 5% dans le capital de ladite société.

Suite à cette transaction, CFG Développement SCA ne détient plus aucune action Risma.

Contact CDVM :

Tel : 037 68 89 27

E-mail: information_financiere@cdvm.gov.ma